

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

JEUDI 17 AVRIL 2014

N° 17.875

Devant une crise qui s'aggrave

Paul Vergès seul sénateur à défendre l'agriculture réunionnaise

Le Sénat vient de terminer l'examen du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Paul Vergès a été le seul sénateur de La Réunion à déposer des amendements pour défendre l'agriculture réunionnaise. Un communiqué diffusé hier à la presse rend compte de ses actions en faveur des planteurs et des éleveurs. Les intertitres sont de "Témoignages".

L'examen du projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt s'est terminé au Sénat.

Force est de constater que ce projet de loi a suscité bien des réactions, au vu du nombre d'amendements déposés: 859 amendements.

Qu'en est-il pour La Réunion ? Pour sa part, le Sénateur Paul Vergès en a déposé 4. On peut constater l'absence d'amendements de la part de la sénatrice et des sénateurs réunionnais sur ce projet de loi. Un silence lourd de sens.

En effet, le poids de l'agriculture dans la production est, outre-mer et à La Réunion, plus important qu'en métropole, en raison notamment d'un développement timide de l'industrie. Toutefois, le pourcentage de la population travaillant dans le secteur agricole est assez similaire à celui enregistré en France métropolitaine. Mais la croissance démographique – notamment à La Réunion – est un facteur expliquant l'enjeu essentiel que représente ce secteur dans le développement économique.

Avenir de la filière canne

Chacun connaît l'importance de la filière canne /sucre / rhum / bagasse à La Réunion, en termes d'emplois, de maillage du territoire, de protection des sols contre l'érosion, d'approvisionnement en énergie renouvelable.

Et chacun sait – ou est sensé savoir – que la canne est menacée. En effet, la fin des quotas sucriers est prévue pour la campagne 2017. C'est à dire demain. Lors d'une audition devant la Délégation Outre-mer du Sénat, en septembre dernier, l'ancien ministre des Outre-mer avait indiqué que le gouvernement entendait préserver l'avenir de cette filière. D'où la commande d'une étude d'évaluation de l'impact de la fin des quotas sucriers sur le secteur canne. A ce jour, l'évaluation n'est pas encore achevée. Elle devrait l'être en mai ou juin.

Or, en l'absence d'un tel document, force est de constater que les objectifs de ce projet de loi ne seront pas totalement atteints, et le volet outre-mer

n'aura que très partiellement pris en compte le présent et l'avenir non seulement de la filière canne / sucre / rhum / bagasse mais aussi de tout le secteur agricole.

Le silence des parlementaires réunionnais est donc extrêmement révélateur de leurs convictions sur l'avenir de cette filière.

Soutien aux retraités

Les amendements déposés par le Sénateur Vergès sur ce texte:

Le premier visait à demander l'application immédiate de la revalorisation de la pension de retraite pour les agriculteurs réunionnais (et ultramarins). Comme il fallait s'y attendre, l'amendement a été rejeté au motif de l'article 40 de la Constitution: «Les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique». Les exploitants agricoles d'outre-mer devront encore patienter pour pouvoir toucher une pension d'un montant équivalent à 75% du SMIC. Ce qui représente la somme de 833 euros mensuels.

Le second amendement (n°646) visait à «assurer l'égalité des droits sociaux entre les salariés agricoles des départements d'outre-mer et les salariés agricoles de la métropole notamment en ce qui concerne les régimes de retraite complémentaire». Sur cette question, le rapporteur du texte a souligné la pertinence de l'idée... tout en suspendant la réponse à la remise d'un rapport en cours d'élaboration. Le Ministre Le Foll se référait également à cette expertise. Cette prise de position vient en contradiction avec les propos d'une autre Ministre, celle des Affaires sociales. En effet, que ce soit lors de son séjour à La Réunion, ou lors de questions écrites de Parlementaires, elle avait renvoyé le débat lors de l'étude du projet de loi d'avenir agricole. Celui-ci a eu lieu. Mais la question n'a pas trouvé plus d'écho.

On peut également être surpris par le



À La Réunion, l'agriculture pèse un poids plus important qu'en France. C'est pourquoi la filière canne est stratégique, mais dans trois ans c'est la fin du quota sucrier. Les planteurs pourront-ils compter sur un grand rassemblement pour défendre leurs intérêts? (photo Toniox)

fait qu'il faille encore une expertise ou un rapport pour qu'une loi de 1972 s'applique enfin à La Réunion!!!

Pour la représentativité de la CGPER

Le troisième amendement (n° 661) l'application pleine et entière de la représentativité d'un syndicat, la CGPER en l'occurrence. Le Ministre Le Foll a très bien compris le principe de discrimination posé par la non application de l'article L. 2121-2 du code du travail à La Réunion. Tout en expliquant que cette question ne relevait pas de son ministère, il a évoqué la possibilité de la prise d'un décret

visant à réparer cette injustice, avant l'étude de ce projet de loi, en deuxième lecture au Sénat.

Le quatrième amendement (N° 662 rect.) portait sur la question de l'accès au crédit. Tout comme l'amendement déposé par le Sénateur martiniquais Serge Larcher, il visait à proposer plus de moyens aux acteurs de ce secteur économique. Les deux amendements ont été rejetés par le Gouvernement, le rapporteur se référant à la position du Ministre.

En tout état de cause, quels que soient les résultats du vote sur l'ensemble de ce projet de loi, en première lecture au Sénat, la question de l'agriculture à La Réunion, aurait mérité d'être défendue par tous.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

69^e année

DIRECTEURS DE PUBLICATION :

1944-1947 : Roger Bourdageau • 1947 - 1957 : Raymond Vergès • 1957 - 1964 : Paul Vergès • 1964 - 1974 : Bruny Payet • 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom • 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon • 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud • Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

RÉDACTION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
EMAIL RÉDACTION : temoignages@wanadoo.fr
SITE WEB : www.temoignages.re

ADMINISTRATION

TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
EMAIL AVIS, ABONNEMENT :
avis.temoignages@wanadoo.fr
EMAIL PUBLICITÉ : pub.tem@orange.fr

Édito

SMIC : un Salaire Minimum ou Maximum ?

C'est l'impression que dégage le débat actuel sur un SMIC jeune. Un salaire minoré pour un jeune reviendrait à ne plus placer le SMIC comme un salaire de référence à partir duquel on calcule les points d'indice pour fixer le revenu réel. Le jeune serait un « sous payé ».

Surtout qu'appelle-t-on un jeune? D'après les tenants du projet, le motif principal serait le manque de « productivité » de l'intéressé pour valoir le SMIC. Pour faire bonne figure, on fait la comparaison avec les voisins européens dont le salaire minimum est inférieur à celui de France. Dommage que ces brillants analystes n'aient pas songé comparer avec ceux de nos voisins de la Commission de l'Océan Indien, puisque La Réunion va intégrer les Accords de Partenariat Economique (APE)!

Dans ce débat d'un âge reculé, c'est quand même Florence Parisot qui a taclé l'actuel patron du Medef l'accusant « d'esclavagisme », « d'indécence », de proposition malhonnête. C'est fort. C'est l'ancienne porte parole du Président de la République, Najat Vallaud Belkacem qui demande de mettre un terme à cette « provocation inutile » comme en réponse à Pascal Lamy et consorts. Pascal Lamy, ancien directeur de l'OMC, fait partie des socialistes bon teint.

Voilà le genre de diversion que l'élite politique et économique française s'accorde de temps en temps pour faire parler d'elle et cacher sa véritable responsabilité dans la crise qui secoue la France. Les jeunes ont bon dos: c'est une attaque en règle contre des générations accusées ni plus ni moins d'être des incapables. Si tel est le cas, alors il faudra interroger le système de formation. En quoi, le jeune qui arrive dans la vie active doit-il être suspecté à ce point?

Mais au fond de lui même, le patron du Medef se serait-il étalé de cette façon si les socialistes ne lui avaient pas donné des gages? L'histoire retiendra que c'est sous un gouvernement d'un Président de la République socialiste que le SMIC deviendra de facto un salaire maximum.

J.B.

50 milliards d'économies : le détail

Gel des retraites et des prestations sociales, report de la revalorisation du RSA, gel du point d'indice, baisse des dotations aux collectivités :

toutes les couches de la population concernées

Le Premier ministre a donné hier des précisions sur le plan d'économies de 50 milliards d'euros: 11 milliards en moins pour les collectivités, baisse de 18 milliards pour l'État, et 21 milliards prélevés sur la protection sociale.

Gel des retraites et des prestations sociales

À la sortie du Conseil des ministres, Manuel Valls a annoncé le détail du plan d'économies de 50 milliards d'euros. 11 milliards seront prélevés sur les dépenses de protection sociale. Le gel des retraites du régime général est annoncé. Cela s'ajoute à celui prévu des retraites complémentaires. Comme en Grèce, les retraités sont les premiers visés par l'austérité.

Voici ce que dit le dossier préparé par le gouvernement à l'occasion du débriefing fait par le Premier ministre.

« Dans un contexte de faible niveau actuel de l'inflation, les prestations sociales ne seront pas revalorisées pendant un an. Cette stabilité concernera les pensions du régime de retraite de base (1,3 milliards d'euros). Le même effort pourrait être réalisé s'agissant des retraites complémentaires qui relèvent des partenaires sociaux (2 milliards

d'euros). Cet effort temporaire épargnera les retraités dont les pensions sont les plus modestes puisque le minimum vieillesse continuera, lui, d'être revalorisé. Le niveau des autres prestations sociales (logement, famille, invalidité) sera également stable jusqu'en octobre 2015 (0,7 milliard d'euros). Cette mesure ne touchera pas les minima sociaux (RSA, ASS, AAH, minimum vieillesse), dont la revalorisation sera garantie. »

Quant à la revalorisation exceptionnelle du RSA, elle est reportée:

« Décidés dans le plan pauvreté de janvier 2013, les engagements de revalorisation exceptionnelle pour le RSA, le complément familial et l'allocation de soutien familial sont confirmés. Mais elles seront décalées d'une année. »

11 milliards d'euros en moins pour les collectivités

Le gouvernement estime que les collectivités ont un rôle important dans la hausse du déficit public. Il constate une augmentation des dépenses de 12 milliards d'euros en trois ans. En baissant de 11 milliards les subventions de l'État, le gouvernement compte réduire la hausse des dépenses. Les collectivités devront gérer davantage de compétences, avec moins d'argent.

« Le premier texte de loi portant décentralisation (dite loi MAPTAM) votée en janvier 2014 permet des mutualisations entre communes et intercommunalités, sources d'économies.

- Le projet de loi clarifiant l'organisation territoriale de la République supprimera la clause de compétence générale des départements et des régions. C'est une manière de rationaliser les dépenses et de clarifier le rôle de chacun.

Par exemple, confier aux Conseils Régionaux toutes les compétences de développement économique (dont certaines étaient exercées par les départements) permettra près de 500 millions d'euros d'économies (source: le rapport Queyranne, Demaël et Jurgensen de 2013). Cela permettra également aux entrepreneurs et bénéficiaires de ces aides une simplification de leurs démarches.

- La Dotation Globale de Fonctionnement sera reformulée dans le projet de loi de finances (PLF 2015), pour encourager les comportements vertueux et renforcer les mécanismes de solidarité financière entre collectivités riches et défavorisées.

- Dans une logique de simplification, le Conseil National d'Évaluation des Normes, mis en place avant l'été, donnera plus de place aux élus dans la diminution des normes, anciennes et nouvelles. »

Austérité prolongée pour les fonctionnaires

L'État sera mis à contribution à hauteur de 18 milliards d'euros, a indiqué le Premier ministre. Si les promesses d'embauche dans l'Éducation nationale et la Justice ne sont pas remises en cause, les fonctionnaires n'auront aucun cadeau à attendre. Le gel du point d'indice est donc maintenu. La seule solution pour qu'un fonctionnaire puisse augmenter ses revenus, c'est une promotion, l'évolution dans la grille des carrières à l'ancienneté, ou alors une mutation dans les Outre-mer.

« Ces économies s'appuieront sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement des ministères. Elle passe par des économies sur les dépenses immobilières, la mutualisation des fonctions support (achats et systèmes d'information

notamment), et une réduction du train de vie de l'État.

- Les fonctionnaires contribueront à l'effort d'économie nécessaire avec la poursuite de la stabilisation de la valeur du point fonction publique.

- Les créations d'emplois prévues dans l'Éducation nationale, la sécurité et la justice seront maintenues, dans le cadre de la priorité donnée à la jeunesse, et à la sécurité des Français.

- Les interventions de l'État seront également recentrées pour être plus efficaces.

- Les opérateurs et autres agences de l'État verront leurs dépenses de fonctionnement et leurs interventions revues à la baisse. Leurs moyens avaient augmenté de 15% sous le précédent quinquennat. »

France : étude du CÉREQ

Chômage des jeunes, un niveau jamais atteint

D'après une étude du Centre d'études et de recherches des jeunes sur les qualifications (CÉREQ), 22% des jeunes actifs étaient à la recherche d'un emploi, trois ans après leur sortie du système scolaire ou supérieure en 2013.

Le rapport met en exergue les jeunes peu ou pas diplômés qui sont les plus exposés face à la crise. Le CÉREQ a étudié le parcours de 33.000 jeunes afin de voir comment cette « Génération 2010 » s'est insérée sur le marché du travail, dans un contexte impacté par la crise financière et la crise de la dette. S'ajoute à cela, une forte hausse du chômage, la diminution des contrats aidés destinés aux jeunes et la difficulté des emplois d'avenir à se mettre en place en 2013.

Un niveau jamais atteint depuis 1992

Le CÉREQ a relevé que 22% des 33.000 jeunes interrogés directement cherchaient toujours un emploi en 2013. De plus, 12% d'entre eux ont connu «une trajectoire éloignée de l'emploi, passant au final moins du dixième de leur temps en emploi». «Il s'agit du niveau le plus haut jamais observé dans les enquêtes d'insertion du CÉREQ» en 1992, a indiqué le centre dans un communiqué de presse. Ce dernier a expliqué que «ce constat général masque en réalité des évolutions disparates entre les jeunes selon le niveau de diplôme».

En effet, l'insertion des non-diplômés s'est dégradée ainsi que celle des CAP-BEP. A l'inverse, «même s'ils ne sont pas épargnés, les diplômés du supérieur long

accentuent leur avantage en matière d'accès à l'emploi et de conditions d'emploi». Le centre fait état d'une disparité d'insertion entre le niveau de diplôme. Celui-ci avait été évoqué dans les enquêtes précédentes, mais ces disparités «se trouvent encore accentuées pour la Génération 2010».

Le centre a expliqué que d'un côté, «plus le niveau de formation augmente, plus le risque de chômage diminue». Et de l'autre, «les jeunes sans diplôme ou faiblement diplômés ont vu leurs conditions d'insertion se dégrader lourdement». Par contre, les diplômés d'école d'ingénieur, des formations médico-sociales supérieures et les docteurs ont «bien résisté» à la crise.

Les non-diplômés touchés de plein fouet

Le centre déplore qu'«encore une fois, les non-diplômés soient en première ligne face aux dégâts causés par la crise». D'autant plus que «leur taux de chômage atteint un niveau record de 48%» en France. «En moyenne, ils ont passé autant de temps au chômage qu'en emploi», ce qui les a contraint pour 9% d'entre eux à retourner en études à temps plein et 13% à tenter l'alternance.

32% des titulaires d'un CAP et BEP sont sans emploi, un taux en augmentation de 15 points par rapport à la «Génération 2004». Ces derniers ont des difficultés à se maintenir en emploi. Dans un tel contexte, le pouvoir d'achat de ces jeunes stagne au cours de leurs trois premières années de vie active. Alberto Lopez, directeur du CÉREQ, a expliqué lors d'une conférence de presse que «l'insertion des jeunes titulaires de CAP-BEP des spécialités industrielles se détériore avec un taux de chômage désormais équivalent à celui de leurs homologues des spécialités relevant des services». Cette situation peut s'expliquer par «la concurrence avec les baccalauréats professionnels».

Le CÉREQ s'est dit étonné de voir que «le taux de chômage féminin reste inférieur

à celui des hommes sur les trois premières années d'insertion». Elles sont 20% au deuxième trimestre 2013 contre 23% pour les hommes à ne pas s'être insérées. Le constat est le même concernant le taux d'emploi, où le taux des hommes diminue pour s'aligner sur celui des femmes. «Les jeunes hommes sont plus que les femmes confrontés au chômage de longue durée», a indiqué le CÉREQ. Malgré cela, les femmes doivent faire face à des inégalités sur le marché du travail, car à diplôme égal, elles ont un taux de chômage plus élevé, un salaire inférieur et elles subissent plus que les hommes le temps partiel contraint.

Céline Tabou

Et des diplômés du supérieur ?

Le CÉREQ a révélé que «les sortants de l'enseignement supérieur court, BTS ou DUT, conservent des conditions d'accès à l'emploi favorables mais leur situation à trois ans est plus difficile que celle de leurs prédécesseurs». 70% d'entre eux trouvent leur premier emploi en moins de trois mois. La part des emplois en CDI est stable, trois ans après leur sortie du cursus. Cependant, dans les spécialités tertiaires, la situation se dégrade avec un taux de chômage de 16%. Résultats : 85% des diplômés de licence professionnelle sont en emploi en fin de période avec un taux de chômage de 10%. Les titulaires de licence générale restent les plus pénalisés. Les diplômés de l'ensei-

gnement supérieur en santé-social (bac+2, bac+3 et docteurs) sont préservés du chômage, «ils trouvent quasiment tous un emploi dès leur sortie de formation».

Pour les diplômés de l'enseignement supérieur long (bac+5 et plus), «la détérioration est limitée. 76% d'entre eux accèdent à un premier emploi en moins de trois mois». Les diplômés M2 subissent davantage les effets de la conjoncture, ils sont 12% à être au chômage à trois ans. À l'inverse, les ingénieurs et les docteurs, «quelle que soit leur discipline, sont protégés de la dégradation économique et bénéficient toujours de conditions d'insertion favorables».

Précarité et inégalité

Le patronat veut un «SMIC Jeune»

A l'heure où les débats s'orientent vers une suppression du Salaire minimum de croissance (SMIC), Pierre Gattaz, le président du Medef a évoqué la création d'un «SMIC jeune», destiné à sous payer un jeune afin de l'insérer dans l'entreprise.

Créé en 1970, le SMIC a souvent été le sujet de tension entre le gouvernement et les jeunes. En 1994, Édouard Balladur propose le contrat d'insertion professionnelle (CIP) prévoyant une rémunération à l'embauche fixée à 80% du salaire minimal. En 1986, Dominique de Villepin propose le contrat première embauche (CPE).

Le 2 avril 2014, Pascal Lamy, l'ex-patron de l'OMC et ancien directeur de cabinet de Jacques Delors à la Commission européenne, a jugé qu'il faut en France «à ce niveau de chômage, aller davantage vers de la flexibilité et vers des boulots qui ne sont pas forcément payés au SMIC».

Pierre Gattaz s'est dit favorable lors d'une conférence de presse, à un SMIC intermédiaire. Il s'agirait de mettre en place de manière temporaire «un système permet-

tant la première année» pour «un jeune ou quelqu'un qui ne trouve pas de travail, de rentrer dans l'entreprise de façon transitoire avec un salaire adapté, qui ne serait pas forcément le salaire du SMIC». Pour ce dernier, le niveau du SMIC (actuellement à 1.445 euros par mois en brut) est un frein pour les personnes éloignées du marché du travail.

"Mieux vaut ça que rien"

Cette déclaration intervient dix jours après la remarque du socialiste Pascal Lamy qui affirmait alors qu'un «petit boulot, c'est mieux que pas de boulot du tout». Au même moment, les économistes Philippe Aghion, Gilbert Cette et Élie

Cohen ont rencontré François Hollande, afin d'échanger notamment sur la question du SMIC évoqué dans leur livre «Changer de modèle».

A la sortie de ce déjeuner, Philippe Aghion a indiqué : «J'ai senti le chef de l'État très réceptif. Les sujets ont été évoqués sans tabou et en détail». Les trois experts auraient proposé au chef de l'État de «geler dans un premier temps le salaire minimum», «d'engager une réforme profonde en remettant en cause sa revalorisation automatique» et d'envisager des SMICs différents selon les régions et l'âge des salariés, a évoqué le journal «Le Figaro».

Vive opposition

Syndicats et politiques ont dénoncé cette proposition, pour Jean-Claude Mailly de Force Ouvrière, «on rentre dans la provocation et l'indécence, c'est inacceptable». Ce dernier a averti sur iTélé que si le gouvernement suivait les conseils de Pierre

Gattaz, «nous n'hésiterons pas à nous mobiliser avec d'autres organisations». Partenaire privilégié de l'État, la CFDT, par la voix de Laurent Berger, a indiqué que «les mauvaises idées ne sont jamais transitoires», référence au système transitoire évoqué par Pierre Gattaz.

Pour la CFTC, Joseph Thouvenel a évoqué l'opposition totale de son organisation à «toute remise en cause du salaire minimum». Ce dernier a expliqué à l'Agence France Presse que «celui qui travaille, quel que soit son âge, doit être payé correctement et dignement (...) Et s'il faut baisser des rémunérations, on peut imaginer que les plus hautes rémunérations commencent par montrer l'exemple».

Au gouvernement, tentative de dédouanement par la ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem a déclaré sur les réseaux sociaux : «SMIC Jeunes : nous y sommes bien sûr fermement opposés. Le sujet de l'emploi des jeunes mérite mieux».

Pour l'ancienne patronne du Medef, Laurence Parisot, l'attaque est plus virulente. Cette dernière a fustigé son successeur : «Proposer un salaire en dessous du SMIC s'apparente à une logique esclavagiste». Même idée pour Jean-Luc Mélenchon, coprésident du Parti de Gauche, qui demande «à quand l'esclavage temporaire?».

Céline Tabou

Younous Omarjee au Parlement européen

Fonds de solidarité, Octroi de mer, Agriculture : des avancées pour les RUP

Le travail de Younous Omarjee, député de l'Alliance des Outre-mer au Parlement européen, continue de donner des résultats positifs pour les régions ultrapériphériques et La Réunion en particulier. Précisions dans ce communiqué.

• Catastrophes naturelles : le Parlement européen vote un accord plus favorable aux RUP

Après le vote en commission REGI le mois dernier, le Parlement européen s'est prononcé en plénière à Strasbourg, le 16 avril, en faveur de l'accord sur le FSUE. Younous Omarjee, seul Français de l'équipe de négociation du Parlement européen, s'est félicité de cet accord très favorable aux RUP. Le Fonds pourra dorénavant être déclenché dès que les dégâts évalués seront équivalents à 1% du PIB régional dans les RUP contre 1,5% pour les autres régions de l'UE.

Évoquant ce vote, Younous Omarjee a déclaré «alors que la Commission et le Conseil voulaient nous appliquer les mêmes conditions que pour toutes les autres régions européennes, c'est là une avancée pour nos territoires, en première ligne des changements climatiques, et toujours plus frappés par les cyclones, les sécheresses, ou menacés, comme dans la Caraïbe, par les tremblements de terre. Ce fonds ne résout pas tout, mais il est l'expression d'une solidarité indispensable et permettra aux RUP de se remettre plus facilement des catastrophes naturelles. Si je n'avais pas été directement acteur de cette négociation, je

ne suis pas certain que ce résultat ait pu être obtenu».

• Octroi de mer : le Parlement européen valide une prolongation jusque fin 2014

La prolongation du régime d'octroi de mer jusqu'au 31 décembre 2014 pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion ainsi que son extension pour Mayotte ont été validées par les députés européens ce 16 avril.

En principe, aucune différence d'imposition n'est possible dans les RUP françaises entre les produits locaux et ceux provenant de métropole ou des autres États membres de l'UE. Mais compte tenu des spécificités des RUP, des dérogations sont prévues pour protéger l'économie locale.

Face à la lenteur de la Commission européenne, et alors que ces dérogations devaient cesser au 1er juillet 2014, Younous Omarjee a défendu avec force et succès sa reconduction jusqu'au 31 décembre 2014, ce, en attendant que la Commission transmette en septembre prochain un texte reconduisant l'octroi de mer jusqu'en 2020 ou 2024. Cette reconduction permet aux filières économiques de La Réunion de ne pas se

trouver dans l'impasse.

«Cette prolongation de six mois est une première victoire, mais ce n'est qu'une étape. La reconduction de l'octroi de mer jusque 2020 sera le gros chantier du début de la prochaine mandature au Parlement européen» a déclaré Younous Omarjee.

• Labels agricoles : une meilleure prise en compte des RUP

Le Parlement européen a adopté un rapport sur la promotion des produits agricoles européens par la mise en valeur des labels et signes distinctifs, tels AOP et IGP. Le Député européen Younous Omarjee se félicite que le rapport prenne en compte les spécificités des régions ultrapériphériques telles que définies à l'article 349 du traité.

» Avec l'ensemble des filières agricoles de La Réunion et de Mayotte nous pourrions désormais réfléchir sur la manière de promouvoir et d'informer au mieux les citoyens européens sur la richesse et la qualité de nos produits locaux», a déclaré Younous Omarjee.

C'est un point qui figure d'ailleurs dans le rapport Omarjee sur les RUP récemment adopté au Parlement européen.

Malgré un cadre contraint

Après deux ans de bataille : des avancées pour les pêcheurs réunionnais

Le Député Younous Omarjee a voté pour le FEAMP et les aides européennes pour les pêcheurs ultramarins. «Au regard des atouts extraordinaires de nos filières pêches, l'impatience des pêcheurs est légitime. Ils savent le combat que j'ai mené en Europe pour eux et je veux saluer leur courage et leur détermination» a-t-il déclaré en soulignant que «chaque avancée a été obtenue après d'âpres batailles avec la Commission européenne et le Conseil européen». Ainsi c'est à plusieurs reprises que le Député a pu rencontrer la Commissaire européenne à la pêche, Maria Damanaki, afin d'obtenir tout ce qu'il était possible d'obtenir dans un contexte des plus contraints. C'est aussi 9 rencontres organisées avec les pêcheurs ultramarins ces dernières années, dont deux à Bruxelles et une à Strasbourg. Au fond c'est une vraie bataille qui a été déployée à Bruxelles de concert avec le Député Alain Cadec,

rapport au fond sur le FEAMP

Les pêcheurs des RUP obtiennent, dans un cadre contraint, de véritables avancées parmi lesquelles:

- **Hausse de plus de 50% des aides** pour la compensation des surcoûts sur la période 2014-2020, quand les aides pour toutes les pêcheries du continent baissent;
- **Financement des DCP ancrées**, alors que celui-ci n'était plus autorisé;
- **Aide à l'installation jusqu'à 100.000 euros pour les jeunes pêcheurs;**
- **Aide au remplacement des moteurs**
- **Redéfinition de la pêche artisanale** pour l'adapter aux pratiques RUP

Younous Omarjee a déclaré «il est désormais important que nous continuions d'agir dans les années devant

nous pour défendre une meilleure approche européenne vis-à-vis de la pêche dans l'Océan Indien. C'est pourquoi nous avons mené une bataille pour la création d'un Conseil Consultatif de l'Océan Indien, qui permettra demain aux pêcheurs de La Réunion d'avoir un dialogue direct avec la Commission européenne pour mieux faire entendre leurs attentes, leurs besoins et leurs objectifs». Un Conseil consultatif que la Région Réunion, faut-il le rappeler, jugeait en 2013 inutile et qu'aujourd'hui elle applaudit.

Aussi la véritable inquiétude concerne aujourd'hui le versement des aides pour les pêcheurs en 2014. Le Député a en effet adressé un courrier au gouvernement français début Avril pour que les aides européennes pour les pêcheurs ultramarins leurs soient bien versées en 2014.

Otè!

Socialis, kominis, ki té avan ?

URSS, kan moin la pas mon sertifika, moin té an 6zièm; moin lavé in kamarad té an fin détud, moin té sava son kaz po aprann dan son liv zistwar zéografi lo programe po lo gran sertifika; mi rapèl: URSS=Union Républik Sosyalis Soviétik; laddan la poin kominis; si mi montr a ou in liv ékri par Jean Jaurès «histoire socialiste la Révolisyon fransèz»; ou la poin po di a moin: «sa i é, Justin lé pu kominis, li la fine ariv sosyalis...»
I fo report a ou listwar ék in gran l(lstwar).

Va parl a ou royoté, noblès, tiérséta, klérsé; si ti préfèr lo roi, lo bann riss èk sato, bann pov péizan, travayèr later, é pi bann zévèk, kiré donk bann moun légliz.

Koman in révolisyon la éné: bann pov i giny pi siporté zinégalité; tout risès po lo roi é sa kour, son bann senièr, dik, dichès, kont, kontès; risès mal partazé.

Bann nob i pay pa zinpo; bann prêt i trouv tout moyin po éskivé; zot tout i manz bien, i boi bien, i abi bien.

Bann travayèr la tè: linz touzour désiré, la kaz an tèr bati, dan la bou, la fré, marmay malad, mank nouritir.

In bon kominis i doi konèt listwar ou sa i sort.

Koman nou la giny in lidé réklamé nout droi.

Déza nou la parti lékol po aprann sa; dégourdi a nou; sort dan lignorans!

Na in kamarad la di amoin: «oté, nou mank formasyon; konbien kamarad i koné minm pa na in biro éléktoral dan sak méri?»

Si mi di a ou samdi lo mèr i réini son konseyi minisipal, li dézign son bann délégué, son bann zadjoin; rényon lé piblik; réponn pa moin lo mèr lé pa dan ton parti; alé ékouté, suiv lo zafè; sé in formasyon po toué!

Socialis, kominis, ki té avan?

Justin